

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **17 octobre 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 7

Procurations 6

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 18h00

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 10/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 11/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 24 OCT. 2023

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Monsieur Didier CORTES a donné procuration à Madame Martine NOËL,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Monsieur Pierre NAVARRO a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ,

Madame Nicole DUCOUSSO a donné procuration à Monsieur Philippe ARRUÉ,

Madame Josette MARTINS a donné procuration à Madame Monique ROUTABOUL,

Madame Josette NOËL a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2023-40 Aide sociale n°14 : aide financière

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une aide financière a été demandée par une personne seule, qui à la suite d'un accident de travail, est impactée par une baisse de revenus et se trouve en difficulté pour le règlement de son loyer.

Le demandeur sollicite une aide de 503.50 € correspondant au loyer du mois en cours.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de€

Décision

La délibération a été ajournée par manque d'éléments.

Fait à Flourens, le 19/10/2023

La secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ



Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

